

MOTION

**présentée par les représentants des personnels Snetap-FSU
aux membres du Conseil d'Administration de l'EPLFPA Amboise - Chambray-lès-Tours
le 29 novembre 2023**

Les représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance, alertent les administrateurs de l'EPL en général et les représentants des élèves et des parents d'élèves en particulier à propos de la situation des enseignements disciplinaires.

En effet, par une manipulation technique des fiches de service des enseignants, le ministère a réduit la comptabilisation de certains cours (pluridisciplinarité et stages collectifs) dans les filières professionnelles renouvelées. Cette année, ce sont 30 % des lycées qui ont été concernés. Dans notre EPL, c'est la filière SAPAT qui a été impactée, avant que le SRFD ne fasse marche arrière. Les collègues de Chambray touchés vont se voir payer la différence en heures supplémentaires exceptionnelles mais leurs fiches de service ne vont pas être rectifiées, ce qui n'est pas satisfaisant et que nous dénonçons.

Dès l'année prochaine, le ministère entend étendre la réduction drastique de la comptabilisation des cours précités ainsi que de celle des EIE de toutes les filières professionnelles. Au sein de notre EPL, ce seront les filières TCV-Alim, CGEH et CGEVV qui seront concernées. Les enseignants feront cours mais le temps décompté ne sera pas le temps effectivement réalisé.

A titre d'exemple, un enseignant qui assure 27 heures de cours dans une classe de première professionnelle se voit décompter une heure hebdomadaire dans sa fiche de service. L'enseignant est donc rémunéré à hauteur de cette heure, comme cela est la norme pour toutes les heures de cours. Or, avec le nouveau mode de calcul prescrit par la DGER, pour 27 heures de pluridisciplinarité, l'enseignant ne se verra plus rémunéré qu'à hauteur de 75 % ! $[27h/27sem = 1h/sem \text{ deviendra } 27h/36sem = 0,75h/sem]$

Cette décision instaurera soit une forme de bénévolat (avec des heures arbitrairement moins bien rémunérées que d'autres) soit un surcroît de travail en étant payé autant (avec une classe de plus à prendre en charge pour atteindre la durée de service de référence). Qui peut sérieusement penser que les enseignants accepteront de travailler bénévolement ? Certains enseignants vont être amenés à se détourner des classes impactées pour ne pas voir leur service réduit et perdre en rémunération. D'autres assureront le temps de service réel respectant la réglementation en vigueur et pour lequel ils sont effectivement payés. Cela conduira à une réduction du temps d'enseignement pour les élèves alors même que les séquences pluridisciplinaires sont au cœur des spécificités des formations de l'enseignement agricole !

Par cette motion, nous dénonçons cette manipulation du temps de service des enseignants qui va entraîner inévitablement une dégradation de la qualité de l'enseignement mais aussi intensifier la désaffection pour le métier d'enseignant déjà principalement causée par la faiblesse de la rémunération compte-tenu du niveau de diplôme exigé.